

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
6 mois : 16
12 mois : 9
Poste : 35 fr.
6 mois : 18
12 mois : 10
On s'abonne :
A SAUMUR, X
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 MAI

A LA CHAMBRE.

INTERPELLATION SUR LA DÉSACCESSION DU
PANTHÉON.

M. Albert de Mun a prononcé, à propos
de la désaffectation de l'église Sainte-Gene-
viève, un de ses plus beaux, un de ses plus
énergiques discours.

Victor Hugo lui-même, dans un de ses
écrits, parlant de la translation des cendres
de Voltaire au Panthéon, a parlé de « satura-
nales funèbres ». Et n'est-ce point cela que
vous réservez à Victor Hugo? a demandé
M. de Mun. En chassant de son église la
sainte la plus populaire de Paris, en orga-
nisant on ne sait quel cortège grotesque,
n'arrachez-vous pas Victor Hugo à toute
une partie de la population; n'abaissez-vous
pas sa gloire au niveau de vos passions an-
ti-sociales, anti-catholiques; ne préparez-
vous pas enfin, suivant le mot de celui que
vous prétendez honorer, « une saturnale
funèbre »? Est-ce que l'immortalité peut,
suivant vous, gagner quelque chose à la
négligence de ce qui est éternel? »

Je vous cite au hasard, au courant de la
plume, quelques-uns des nobles, des patrio-
tiques, des énergiques paroles du vail-
lant député du Morbihan. Mais il faut le
lire en entier, le citer en entier, d'un bout à
l'autre de la France : la provocation du gou-
vernement républicain, pressé de donner un
gage aux fureurs révolutionnaires devant
lesquelles il tremble, arrachera de toutes les
poitrines catholiques un même cri d'indi-
gnation, inspirera à tous une même pensée
de résistance virile.

C'est M. Goblet, ministre de l'instruction
publique, qui avait été chargé de répondre à
M. de Mun. M. Allain-Targé n'avait pas été
jugé suffisant.

M. Goblet a tiré d'une mauvaise cause le
meilleur parti qu'il était possible. C'est un
adroite ergotage d'avocat sur la thèse des
deux morales, parsemée de ci de là de quel-

ques faux-fuyants assez misérables. C'est
ainsi qu'il a déclaré que la colère de la droite
venait simplement de ce que les deux cha-
pelains du Panthéon étaient privés de leurs
moyens d'existence. A quoi la droite a riposté
avec raison : « Eh! ce ne sont pas les pre-
miers que vous traquez ainsi, nos indigna-
tions sont plus hautes ». Rabaisser ainsi un
débat, surtout quand on a la valeur de M.
Goblet, c'est avouer combien sa cause est
mauvaise, ce qui n'a pas empêché bien en-
tendu la majorité de donner raison à la pro-
fanation.

L'ordre du jour présenté par M. de Mun,
et qui a été repoussé par 388 voix contre 83,
était ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant la mesure prise
par le gouvernement qui ne peut être consi-
dérée par les catholiques que comme une
provocation et un acte d'insigne faiblesse,
passe à l'ordre du jour. »

Le Gaulois publie, au sujet de la pro-
fanation qui nous occupe, l'information sui-
vante :

« Le représentant du Saint-Siège est allé
rendre visite à M. de Freycinet, et lui a ex-
posé, au nom de Sa Sainteté, dans les ter-
mes les plus nets et les plus énergiques, la
douleur ressentie à Rome par ce nouvel at-
tentat commis contre le culte; nous croyons
même savoir qu'il n'a pas hésité à pronon-
cer le mot sacrilège.

Le ministre des affaires étrangères au-
rait répondu qu'il déplorait, lui aussi, la
mesure que le gouvernement de la Répu-
blique s'était vu dans la nécessité de pren-
dre, mais que la situation était telle, l'em-
barras si grand, l'audace des libres-penseurs
si redoutable, que le ministère s'était rési-
gné à un mal par crainte de n'en pouvoir
empêcher un pire encore si l'on résistait au
courant populaire.

On comprend que nous ne puissions
garantir l'exactitude des termes employés
par M. de Freycinet; mais nous affirmons,
quant au fond, et sans crainte de pouvoir

être démenti, que c'est là le sens exact du
langage qu'il a tenu au représentant du
Saint-Siège.

Entre une grande profanation et une
moins grande, aurait dit encore M. de Frey-
cinet, il nous a paru sage de préférer la
moindre. Nous étions informés que la foule
des libres-penseurs avait décidé de forcer
les portes du Panthéon pour y installer, par
la violence, la dépouille mortelle du grand
poète.

Il a paru au gouvernement de la Répu-
blique qu'il valait mieux procéder à une dés-
affectation régulière de l'édifice que de cou-
rir la chance d'une mêlée dans le saint lieu
ou tout au moins devant ses portes.

Tels ont été, en substance, les regrets
exprimés par M. de Freycinet à M^r de
Rende, au nom du gouvernement dont il fait
partie.

Nous n'ajouterons pas un mot aux lignes
qui précèdent. Elles démontrent assez par
elles-mêmes l'hypocrisie de ce pied-plat
libre-penseur, qui n'ose accepter l'odieux
d'une mesure profanatrice dans laquelle
l'histoire lui donnera cependant sa part de
responsabilité.

L'ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE.

Le décret que vient de rendre le Président
de la République pour la désaffectation du
Panthéon prétend rendre le monument à
« sa destination primitive » en laïcisant, c'est-
à-dire en l'enlevant au culte catholique.

A en croire les rédacteurs du décret, dont
la légalité est, pour le moins, douteuse,
l'église Sainte-Geneviève aurait été cons-
truite primitivement pour être le lieu de sé-
pulture laïque des « GRANDS HOMMES ».
C'est évidemment le seul sens que présen-
tent ces mots : « rendre à sa destination pri-
mitive. »

Rien de plus absurde et historiquement
de plus faux.

Il est absurde d'abord de supposer que
l'on aurait construit, sous l'ancienne monar-

chie, un édifice destiné à servir de cimetiè-
re laïque aux hommes illustres.

En second lieu, l'histoire de l'église Sain-
te-Geneviève est connue et facile à rétablir;
il n'est pas besoin pour cela de longues re-
cherches.

En 4754, le roi Louis XV étant tombé ma-
lade, fit vœu, s'il guérissait, de reconstruire
l'église de l'abbaye de Sainte-Geneviève qui
menaçait ruine. L'intention du Roi était
d'honorer, par cette construction, la pa-
tronne de Paris.

Voilà, authentiquement, quelle fut la DES-
TINATION PRIMITIVE du monument que l'on
deshonore en le transformant en une espèce
de sanctuaire de la Libre-Pensée.

Soufflot fut chargé de l'édification de la
nouvelle église, dont les travaux furent com-
mencés en 1757. L'édifice devant avoir des
proportions considérables, on choisit, pour
l'élever, un vaste terrain qui s'étendait en
avant des bâtiments de l'abbaye. L'ancienne
église abbatiale, dont l'origine remontait à
Clovis et qui occupait côte à côte avec l'église
Saint-Etienne-du-Mont l'emplacement où
passe aujourd'hui la rue Clovis, devait subsi-
ster jusqu'à l'entier achèvement de la nou-
velle basilique, et, de fait, elle n'a été démolie
que sous le premier Empire.

Le monument de Soufflot était à peu près
achevé, du moins en ce qui regarde le gros
œuvre, quand éclata la Révolution.

Ce fut l'Assemblée constituante qui son-
gea, pour la première fois, à faire de Sain-
te-Geneviève la sépulture des grands hom-
mes. C'est à l'occasion de la mort de Mirabeau
qu'elle rendit le premier décret affectant ce
monument à la sépulture des grands hom-
mes.

L'église de Sainte-Geneviève se trouvait
alors sans emploi par suite de la suppres-
sion des corporations religieuses et de la
spoliation des biens ecclésiastiques.

Mais il faut bien remarquer une chose :
c'est que l'Assemblée constituante ne préten-
dait pas laïciser Sainte-Geneviève. Dans la
pensée des auteurs du décret, on en faisait
une église consacrée à la sépulture des
grands hommes. Et de fait la translation des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME
DU
MARCHÉ-NOIR

PAR M. CR. SAINT-MARTIN.

III
LE PARQUET DE SAUMUR
(Suite)

Georges comprit sa faute et s'excusa. Puis il
reprit :

— Cette nuit, en effet, messieurs, j'ai trouvé sur
mon chemin un homme masqué, de haute taille,
dont l'attitude m'a surpris, qui s'est enfui dans la
ruelle et que j'ai poursuivi jusqu'au sentier. Arrivé
là, il a tiré un pistolet et a tué mon cheval, au
moment où j'étais sur le point de l'atteindre. Je
suis tombé dans les épines, qui m'ont déchiré le
visage et les mains. Quand je me suis relevé,
l'inconnu était parti. Je l'ai cherché deux ou trois
heures autour du château, mais je n'ai pu le trou-
ver, et je suis à la fin rentré chez moi. C'est à ce
moment que sont arrivés vos agents.

Je ne sais rien
de plus.

L'accent de vérité qui animait le jeune homme
frappa le magistrat.

Le juge d'instruction voulut cependant avoir
quelques éclaircissements sur certains points qui
lui paraissaient étranges dans les dépositions des
témoins.

— Pourquoi, demanda-t-il, jouiez-vous du cor
sur les quais?

— Pour me distraire, sans doute, répondit
Georges en souriant.

— On a cru voir un signal dans cette fanfare.

— C'est une erreur qui ne peut s'expliquer que
par l'émotion populaire.

Le juge d'instruction semblait n'avoir plus au-
cune question importante à faire à Georges, lors-
que le procureur impérial s'avança :

— Monsieur d'Elvoy pourrait-il nous dire, de-
manda-t-il, s'il a reconnu l'inconnu qui fuyait
devant lui... ou, plus simplement, s'il a quelque
suspçon?

Georges frémit à cette question, mais il lui
semblait que son devoir était de tout dire à la justice
et de la guider dans ses recherches.

Il eut cependant un instant d'hésitation. La
gravité de l'accusation qu'il se préparait à porter
contre un homme ne lui échappait pas. Il savait
assez de droit pour connaître toutes les conséquen-
ces d'une dénonciation formelle.

Les deux magistrats et le greffier attendaient en

silence qu'il voudrait bien répondre à la question si
nettement posée par le procureur. Sur la place, la
foule paraissait de plus en plus compacte et hou-
leuse.

Tout à coup, Georges se leva et étendit la main
avec solennité :

— Sur mon honneur, dit-il, je déclare que je
crois avoir reconnu, dans l'homme masqué qui
a fui devant moi, la démarche, la taille et la voix
de M. le comte d'Irun.

Les deux magistrats se récrièrent à la fois.

— Voilà une accusation bien grave, dit le juge
d'instruction.

— Sur quoi la basez-vous? reprit M. le procu-
reur.

— Je ne puis avoir une certitude matérielle,
répondit Georges avec le plus grand calme, puis-
que l'inconnu portait un masque. Mais j'ai maintiens
mon accusation. Il n'y a pas à Saumur deux
hommes qui aient la tournure de M. le comte
d'Irun. En parlant comme je le fais, je crois
remplir mon devoir. Vous m'avez demandé si
j'avais des soupçons; je dis la vérité en vous
répondant: ma conviction profonde est que le
coupable est celui qu'on nomme ici le comte d'Irun.

L'attitude et le ton énergique du jeune homme
firent une vive impression sur les deux magistrats
qui se consultèrent un instant à voix basse.

Tout à coup, M. le procureur s'écria :

— Je le vois par la fenêtre. Le comte est ici.
Faisons-le monter à l'instant. Il faut une confron-
tation immédiate!

Le greffier sonna. Un agent parut qui reçut ordre
de faire venir immédiatement au parquet le comte
d'Irun.

La pensée de se retrouver face à face avec celui
qu'il croyait être l'assassin de Françoise fit passer
un frisson dans tout le corps du jeune homme.

Quelques minutes après, le comte d'Irun, aimable
et tranquille, se présenta devant le juge d'ins-
truction, salua d'un sourire amical le procureur
impérial et s'inclina avec une apparente commis-
ération devant Georges.

— Que me veut-on, messieurs? Je suis à vos
ordres, prêts à vous aider dans vos recherches.

— Il ne s'agit pas de cela, malheureusement,
monsieur le comte, dit avec beaucoup de dignité
le juge d'instruction. Voici M. d'Elvoy qui croit
vous avoir reconnu cette nuit, masqué, et fuyant
devant lui vers onze heures et demie du soir.

Le comte sourit, sans daigner tourner la tête
vers son accusateur :

— Monsieur d'Elvoy, dit-il, continue la tradition
saumuroise. On accuse facilement ici les honnêtes
gens, je le vois. A onze heures, messieurs, j'étais
encore, avec plusieurs amis, tranquillement occupé
à jouer aux cartes.

— Vous pouvez le prouver?

restes de Mirabeau fut accompagnée de cérémonies religieuses. Ce ne fut que sous la Terreur, quand le culte était supprimé partout, alors que l'on prétendait exiger des membres du clergé des ACTES DE DÉPRÉTRISATION, que l'on laïcisa ou déprétrisa Sainte-Geneviève.

L'édifice fut alors souillé par les saturnales de la translation de Marat au Panthéon.

En 1804, le gouvernement impérial songea à rendre l'édifice, non pas à sa destination primitive, mais à la destination que lui avait assignée l'Assemblée constituante. Par un décret de cette année, le « Panthéon » redevint une église affectée à la sépulture des « GRANDS HOMMES ».

Le chapitre de Notre-Dame était chargé d'y entretenir le culte ; des services devaient y être célébrés pour l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz et pour le repos de l'âme de tous ceux dont les corps reposaient dans les caveaux de l'église. Les travaux n'étant pas achevés, le culte ne put être repris, pendant toute la durée de l'Empire. Quant aux « Grands Hommes » qui y furent enterrés, ce furent Lannes, Bougainville, Portalis, Cabanis, Vien, Lefrançois.

La Restauration supprima l'affectation funéraire du Panthéon et, les travaux étant à peu près achevés, Sainte-Geneviève devint une église votive où le culte fut célébré régulièrement.

Cet état de choses devait changer avec la Révolution de 1830. Le 26 août parut l'ordonnance suivante :

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie en contribuant à son bonheur et à sa gloire reçoivent, après leur mort, un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publiques :

- » Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale.
- » L'inscription : *Aux grands hommes, etc.*, sera rétablie sur le fronton.
- » Les restes des grands hommes qui auront bien mérité de la patrie y seront déposés. »

C'est pour la première fois que paraît la formule « destination primitive » pour désigner la laïcisation du monument. Les républicains se sont bornés à la copier.

Toutefois, le gouvernement de juillet semblait comprendre qu'un décret ne suffisait pas. Le 11 décembre 1830, il déposa un projet de loi tendant à légaliser cette profanation et à fixer les règles pour le choix des « Grands Hommes » et l'admission aux honneurs du Panthéon. Mais la loi ne fut pas volée par les Chambres.

Aucun grand homme ne fut enterré au Panthéon. L'édifice resta, en réalité, sans usage. Le gouvernement y fit exécuter quelques peintures. M. Foucaud suspendit à la coupole du dôme la pendule à l'aide duquel il croyait pouvoir donner une démonstration expérimentale de la rotation de la terre.

Telle était la situation lorsqu'un décret-loi de Louis-Napoléon Bonaparte, en date du

6 décembre 1854, rendit l'église non pas à sa destination primitive, mais à celle que lui avaient donnée la Constituante et le premier Empire, à cette différence près que le service du culte en était confié à un chapitre spécial.

Voilà l'histoire exacte de l'église Sainte-Geneviève. Quand donc les républicains, pour en faire un temple de la Libre-Pensée, parlent de rendre l'édifice à sa DESTINATION PRIMITIVE, ils avancent, comme nous le disions plus haut, une proposition fautive et absurde. Si l'on veut en revenir à la destination primitive, il faut rappeler les Genevains, les rétablir dans le lycée Henri IV et leur restituer sainte Geneviève. Car c'est là exactement « la destination primitive » de cette église.

En agissant comme on fait, on pose un précédent, à l'aide duquel on pourra s'emparer, quand on le voudra, de toute église qu'on voudra supprimer. Il suffira, par exemple, que, pendant la Révolution, une église soit devenue momentanément un grenier à fourrages ou un magasin quelconque, pour qu'on se dise en droit de l'enlever au culte, sous prétexte de la « rendre à sa destination primitive ». On sait qu'au moyen âge les églises, soit paroissiales, soit cathédrales, servaient souvent de lieux de réunion et de délibération ; il suffira d'un nouveau décret pour qu'on les « rende à leur destination primitive » en expulsant le clergé et en les convertissant en clubs, en bourses ou salles de danse.

On peut aller très-loin du moment qu'on fausse l'histoire à sa fantaisie pour couvrir des actes de spoliation. J. BOURGEOIS.

ILS ONT PEUR !

Ce ne sont pas les explications qui manqueront au décret de désaffectation rendu par le gouvernement.

M. Grévy, pour qui il n'existe pas de petites économies, aura peut-être songé qu'en sa qualité de Président de la République, on lui ferait les honneurs du Panthéon, ce qui lui éviterait les frais de l'achat d'un terrain au Père-Lachaise.

Nous avons entendu exprimer cet avis et, étant donné le personnage, il n'est pas dénué de vraisemblance.

Une autre raison a été donnée et celle-là est la plus généralement répandue comme elle est d'ailleurs la plus probable.

Le gouvernement a eu peur ! Peur d'une manifestation au Père-Lachaise si Victor Hugo était enterré dans ce cimetière.

Les troubles de dimanche et de lundi l'ont tellement ému et effrayé que les ministres sont ahuris ; on a pu le constater mardi à la Chambre : ce pauvre Allain-Targé a perdu la parole, il a balbutié des propos incohérents.

Le drapeau rouge les affole ; la crainte que dimanche prochain, au milieu de cette foule qu'aucune force publique ne pourra contenir, les groupes révolutionnaires pourraient arborer leur étendard et provoquer du désordre, a dicté leurs résolutions.

— Facilement, messieurs, si l'on insiste. J'ai passé ma soirée entière au château. Faites monter, je vous prie, M. Antoine et mon jardinier Baptiste, qui sont en bas, sur la place. Ils vous diront si je vous trompe. Voici la seconde fois que je demande une enquête. Ces accusations sont insupportables.

— Insistez-vous, monsieur d'Elvoy ?
— Je n'ai rien de plus à dire, répondit Georges.
— Cela suffit, dit le magistrat. Vous pouvez vous retirer, messieurs, en vous tenant l'un et l'autre à la disposition du parquet. Nous éclaircirons ce point plus tard.

— Il n'est pas sage, ajouta le procureur en s'adressant à Georges, d'accuser un homme sans preuves, surtout lorsque l'opinion publique est déjà complètement égarée.

— Oh ! je lui pardonne de grand cœur, dit le comte en souriant. Je regrette seulement que M. d'Elvoy ne me connaisse pas assez pour ne plus commettre de telles erreurs.

— J'ai fait mon devoir, reprit Georges sans répondre au comte d'Irun. A vous, messieurs, de faire le vôtre.

Les deux hommes, après avoir signé les pièces judiciaires, sortirent à la fois du cabinet de M. le juge d'instruction.

Dans le vestibule, Georges trouva sa mère qui l'attendait depuis longtemps.

— Quoi ! ma chère mère, s'écria le jeune

homme, vous ici ! que venez-vous faire au tribunal ?

— Je sais tout, mon cher fils, je connais le crime, et l'on m'a dit que tu étais accusé. Si l'on avait voulu l'arrêter comme assassin de M^{lle} Françoise ou comme ennemi de son père, je l'aurais délivré d'un mot.

— Quel mot, ma mère ?

M^{lle} d'Elvoy se pencha vers l'oreille de son fils, et l'embrassant avec tendresse :

— J'aurais avoué, murmura-t-elle, que depuis longtemps tu l'aimais.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Il fallait à tout prix éviter que le cortège ne traversât les quartiers populaires et qu'une manifestation que l'on n'aurait pu empêcher se produisît au Père-Lachaise. On avait, à l'autre extrémité de Paris, une église consacrée au culte et où avaient jadis été enterrés divers personnages plus ou moins grands hommes. On a saisi le prétexte ; on n'a nul souci du respect dû aux croyances religieuses ; on désaffecte l'église et l'on exproprie Dieu au profit de Victor Hugo.

Les honneurs à rendre à la dépouille du poète ne sont que le prétexte. La raison véritable, c'est la peur ; mais comme, même dans le quartier du Panthéon, on pourrait craindre une manifestation si l'enterrement avait lieu un dimanche, on retardera le jour des obsèques ; on procédera à la solennité lundi prochain ; on espère que les travaux de l'atelier retiendront un grand nombre d'ouvriers.

Cette désaffectation de l'église Sainte-Geneviève n'est pas, comme certains pourront le penser, un témoignage d'honneur rendu à Victor Hugo, mais un témoignage de la lâcheté gouvernementale en face des agitateurs.

N'osant les affronter, il se sauve ; trouvant une église sous sa main, il la dérobe. On évite ainsi la manifestation redoutée et ce n'est pas un attentat de plus ou de moins contre les croyances religieuses et les consciences catholiques, qui peut les arrêter quand il s'agit de leurs portefeuilles ministériels.

CHARLES DUPUY.

Chronique générale.

FERMETURE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

La spoliation est accomplie !

Hier, à quatre heures, le délégué de l'État s'est présenté devant M. l'abbé Bonnefoy, doyen de Sainte-Geneviève, et a exigé la remise des clefs.

— Prenez, lui a-t-il été répondu, puisque vous êtes la force.

Et les clefs ont été prises aux acclamations de la meute démocratique qui a coutume de suivre les exécuteurs du gouvernement.

Dès ce moment, tandis que les fidèles, massés autour de la chaise de sainte Geneviève, ajoutaient à chaque instant de nouveaux cierges à ceux qui brûlaient déjà, la bande républicaine hurlant, vociférant, faisant cercle autour de prostituées, insultaient à la sainteté du temple encore consacré.

Le Panthéon athée est dignement inauguré par ces saturnales : place est faite aux Grands-Hommes de la République.

A 5 h. 30, les saintes Espèces, les reliques de Sainte-Geneviève et les objets consacrés viennent d'être déposés dans la salle des évêques.

La populace est expulsée, les fidèles quittent l'église. MM. Bonnefoy et Bernard, doyen et vice-doyen, sortent la mort dans l'âme. Sainte-Geneviève est fermée.

A 6 h. 40, de nombreux groupes restent formés autour du Panthéon.

OBSEQUES DE VICTOR HUGO.

Il avait d'abord été décidé que le cortège passerait par les Champs-Élysées, les grands boulevards, le boulevard Sébastopol, ferait un coude par la rue de Rivoli pour faire une halte à l'Hôtel-de-Ville et entreprendrait le boulevard Saint-Michel pour gagner le Panthéon ; le gouvernement s'est rabattu plus modestement sur les Champs-Élysées, le boulevard Saint-Germain et le boulevard Saint-Michel. Par égard pour le cortège, a-t-il dit. Beaucoup pensent que ce nouveau topo des funérailles a été dicté par une crainte de manifestations devant l'Hôtel-de-Ville, etc.

Loin de nous la pensée de critiquer cette prudence. Seulement qu'on ne vienne plus nous dire que « les infâmes réactionnaires » ont systématiquement exagéré la portée des incidents — on peut bien dire accidents — des 24, 25 et 26 mai. Le gouvernement lui-même se charge d'en souligner la portée.

LES TROUBLES

D'après des renseignements adressés au gouvernement, une grande inquiétude règne

en province à propos des événements qui viennent de se passer à Paris.

Les préfets ont reçu l'ordre de rassurer les populations en faisant placarder des affiches.

Cette inquiétude n'est cependant point tout à fait injustifiable, et le gouvernement lui-même ne se montre qu'à moitié rassuré.

Ainsi M. Azais, colonel de la garde républicaine, a été appelé chez M. le gouverneur de Paris, qui l'a invité à mettre tous les hommes disponibles de sa légion à la disposition de M. Gragnon, préfet de police.

Comme la presque totalité des hommes sont chaque jour de garde dans un grand nombre de postes, le gouverneur a donné ordre de faire relever ces postes par des piquets d'infanterie. Dès mardi, cette mesure a été mise à exécution.

Les gardes de Paris ne sont pas pour cela consignés dans leurs casernes, mais ils sont tenus à répondre à des appels fort fréquents.

D'autre part, le préfet de police fait afficher un arrêté dont le texte a été adopté par le conseil des ministres, pour interdire l'hibition du drapeau rouge dans tout le département de la Seine.

GAMBETTA AU PANTHÉON

Une proposition de loi sera déposée au bureau de la Chambre, par l'Union républicaine, à la prochaine séance, tendant à la translation du corps de Gambetta au Panthéon. Cette proposition est fondée sur ce que les obsèques du chef de l'opportunisme ont été des obsèques nationales.

UN GATEAU DE SAVOIE.

Voici comment Victor Hugo, dans un chapitre de *Notre-Dame de Paris*, définissait le Panthéon, qu'on va lui donner si méprisamment pour demeure à sa dépouille :

« La Sainte-Geneviève de M. Soufflot est certainement le plus beau gâteau de Savoie qu'on ait jamais fait en pierre. »

L'ORGUEIL BÊTE.

La dépouille mortelle de l'auteur de *Notre-Dame de Paris* n'entrera pas dans Notre-Dame, après avoir triomphalement passé sous cet Arc de Triomphe auquel il a consacré de beaux vers. Le touchant appel du vénérable archevêque de Paris n'a pas été entendu, et le fils de la Vendéenne croyant s'est éteint sans recevoir les secours de son religion catholique dont il avait été jadis poète inspiré.

La France chrétienne assistera donc, cette fois encore, au spectacle de funérailles « nationales » purement civiles. Il restera aux cœurs croyants la consolation d'espérer que Dieu, qui « sonde les reins et les cœurs », tiendra compte au poète de ses sentiments d'autrefois et des chants que lui dictèrent les convictions de son enfance et celles de son âge mûr.

Victor Hugo, en effet, fut un vrai croyant. Dans une lettre adressée à M^{lle} Victor Hugo datée de l'un des ports de la Seine-Inférieure, il écrivait en 1836 :

« Dis à Didine et à Dédé (c'étaient leurs noms abrégés de ses deux filles) que j'ai pensé aujourd'hui à elles dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrance. Elles avaient de pauvres femmes de maris et priaient à genoux pour leurs maris sur la mer. J'ai prié aussi moi, à la messe, sans m'agenouiller, sans joindre les mains avec l'orgueil bête de notre temps, mais plus profond du cœur. J'ai prié pour les pauvres petits chers enfants embarqués vers l'avenir que nul de nous ne connaît. Il y a des moments où la prière me vient et je la laisse venir et je remercie Dieu. »

Quel aveu — et peut-être quelle explication de nos regrets de chrétiens — cette phrase soulignée ! Et qui sait si à cette heure solennelle où — selon sa sainte expression — il voyait « s'ouvrir les portes de la nuit » et se « sentir disparaître » n'a pas, dans un retour suprême, murmuré ces vers que lui dictait, à Villequier, la perte tragique de sa fille :

Je viens à vous, Seigneur, père auquel il faut venir,
Je vous apporte, apaisé,
Les morceaux de ce cœur, tout plein de votre pain,
Que vous avez brisé.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 mai.

Si la Bourse de Paris procédait comme celle de Londres, nous verrions le 3 0/0 à 82 et le 4 1/2 à 100 3/8, en pleine liquidation.

Le 3 0/0 est à 80.50, l'amortissable à 82.10, le 4 1/2 à 109.15.

L'action du Crédit Foncier est solide à 1,350 fr. Ce cours satisfait évidemment les acheteurs des derniers mois, qui gagnent une belle différence, mais il n'est pas en rapport avec la valeur intrinsèque du titre.

Les obligations du Crédit Foncier à lots ont un attrait qui est irrésistible pour l'épargne. Le revenu est sérieux et six fois par an le sort peut enrichir le porteur d'une obligation qui n'a été libérée que de 40 fr. C'est là le grand prestige de la nouvelle obligation foncière 1885.

Bon revenu, hausse assurée, chance de lots, tout concourt à faire de ce titre la valeur favorite de la petite épargne.

La Banque d'Escompte se tient ferme à 455 fr. La Banque d'Italie à 9/0 conserve le cours de 95.75.

L'assemblée des Chemins Méridionaux a lieu aujourd'hui même. Elle fixera les conditions de l'émission des 60,000 actions nouvelles et le chiffre du dividende.

La Société Générale a un marché très-animé, de même que l'Est-Algérien et le Rio-Tinto. L'assemblée générale de la Foncière Lyonnaise a eu lieu le 26.

Il ne sera pas distribué de dividende. Du reste les actions sur lesquels on a versé 250 fr. ne valent plus que 65 fr., d'où la conséquence que les deux tiers du capital social sont engloutis. D'où le Crédit Lyonnais possesseur de près de 70,000 titres perd à lui seul plus d'un million de revenu par an.

Les actions de nos Chemins ont un marché animé: le Nord à 1,645, le Midi à 1,170, l'Orléans à 1,330, l'Est à 783.75, l'Ouest à 843.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Hier, dans l'après-midi, environ 600 enfants, tant de la ville que de communes voisines, ont reçu à l'église Saint-Nicolas, des mains de M^r Freppel, le sacrement de confirmation.

Dans leurs paroisses respectives, ces mêmes enfants avaient fait le matin la première communion.

Il était beau de voir le recueillement et la piété de tous ces petits communicants, sentiments auxquels s'associaient leurs parents et amis qui les accompagnaient en foule en cette solennelle circonstance. L'église Saint-Nicolas était beaucoup trop étroite pour contenir la nombreuse assistance qui a dû refluer jusque sur la place.

Dans cette agglomération, beaucoup regrettaient que ces enfants sur le visage desquels rayonnait l'innocence, et si bien parés, ne pussent pas, comme autrefois, se rendre en procession à Notre-Dame des Ardilliers. De quel danger pourrait être leur cortège pour la sécurité publique?

Il s'agit d'un acte religieux et cela suffit. De nos jours, il faut biffer Dieu, en attendant que nos gouvernants athées soient biffés à leur tour.

Hier soir, la ville présentait un aspect tout à fait insolite. Tous ces jeunes garçons

fort bien vêtus, toutes ces petites filles en robes blanches, sillonnaient nos rues accompagnés de leurs parents également dans leurs plus beaux habits de fête.

Cette nuit, vers 4 heures 1/2, un orage assez violent a passé sur notre ville; il y a eu plusieurs coups de tonnerre, des éclairs assez vifs, et une pluie torrentielle est tombée pendant vingt minutes environ.

Ce matin, le ciel est resté gris.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

13^e séance du 7 juin 1885, à 2 h. soir.

Grand concours au tir réduit, à 20 mètres.

- 1^{er} prix : un presse-papier bronze (cheval).
- 2^e prix : un revolver.
- 3^e prix : un porte-allumettes bronze.
- 4^e prix : une épingle-insigne en vermeil.
- 5^e prix : une épingle-insigne en vermeil.
- 6^e prix : un coupe-papier bronze.

Droit d'entrée pour les non-sociétaires. 3 fr. Id. pour les sociétaires . . . 1 fr.

Chaque tireur recevra douze cartouches et deux cartons.

Les prix seront attribués au plus grand nombre de points obtenus sur l'ensemble des douze balles.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LA LIBERTÉ DE LA RUE.

Le Radical, plus logique que ses confrères, veut la liberté pour tous :

« Nous sommes par excellence, dit-il, le pays des procès-verbaux. Le procès-verbal semble être le but de l'existence de tous les agents de l'autorité; ils le cherchent avec le zèle que mettent les porcs à découvrir les truffes.

» Et plus nous allons vers la liberté théorique et générale, plus nous enlevons de libertés pratiques et particulières.

» C'est ainsi qu'on a cru faire un grand coup en interdisant les processions. Mais, sacrébleu! permettez-les donc, et permettez tout le reste, esprits étroits que vous êtes! Permettez les promenades d'orphelins, permettez toutes les cérémonies publiques qui passeront par la tête des fantaisistes.

» Sous un prétexte que la rue appartient à tout le monde, nous avons fini par aboutir à ceci, qu'elle n'appartient à personne. Il en est de même, d'ailleurs, de toutes nos libertés; sous prétexte d'empêcher les autres de les troubler, nous avons fini par les supprimer.

Rien n'est plus vrai, et c'est bien là le fond de l'égalité républicaine, faite de suspicion et de jalousie; ni supériorité, ni liberté, c'est le beau idéal de la démocratie.

Remarquez bien que c'est le Radical, un des journaux les plus avancés du parti ré-

publicain, qui tient le langage reproduit ci-dessus.

LES INSTITUTEURS.

Un journal républicain destiné aux membres de l'Enseignement : la Tribune des Instituteurs, publié, dans son dernier numéro, un article où il n'hésite pas à désapprouver cette fameuse loi sur l'instruction primaire, gratuite et obligatoire. Il reconnaît que le législateur a fait fausse route.

Voici un extrait de cette note qui nous a paru rédigée plutôt par un inspecteur primaire que par un simple instituteur :

« L'instituteur des villes, grandes et petites, dit-il, est en butte à une foule de contradictions; il a à soutenir la concurrence des congréganistes qui, lorsqu'ils ne sont pas communaux, ont, malgré cela, des écoles gratuites, et leur enseignement étant empreint de beaucoup de principes religieux, plaît — soyez-en convaincus — à la grande majorité des familles françaises. Il faut être bien naïf pour croire que la population en général ne tient pas à ses prêtres, et que ceux-ci n'ont pas encore, en plein dix-neuvième siècle, le pouvoir prépondérant dans les deux tiers des familles.

» Considérons, même les athées, s'il y en a, les libres-penseurs, les indifférents, et nous verrons que, si eux-mêmes n'ont pas la croyance, ils aiment à voir leurs enfants faire la première communion et aller à la messe le dimanche.

» Le principe de la gratuité et la suppression complète des pratiques religieuses font et feront toujours tort aux instituteurs laïques. La gratuité existe, et beaucoup de personnes préfèrent payer; si les pratiques religieuses étaient totalement supprimées, les enfants quitteraient encore en plus grand nombre nos écoles laïques, pour aller dans les écoles libres religieuses et même payantes.

Celui qui a rédigé cette note est bien sûrement au courant de ce qui se passe dans la plupart des villes et campagnes, où deux écoles différentes se trouvent en présence.

LE 2^e PONTONNIERS.

Mardi dernier, à midi 45, les pontonniers ont exécuté sur la Loire, entre La Pointe et le village de Port-Thibault, une manœuvre des plus intéressantes en présence de M. le général de division de Franchessin, inspecteur général.

Un pont d'une longueur de 475 mètres a été jeté sur la Loire; il était construit avec des arbres, bateaux, portières, parties de pont et chevalets à deux pieds. Aussitôt établi, vingt-huit pontonniers, montés dans des embarcations diverses, ont traversé la Loire en passant sous le tablier du pont. L'opération a parfaitement réussi.

Le général inspecteur a fait procéder ensuite à la construction d'un pont volant sur lequel a passé une section d'artillerie avec tout son matériel et les chevaux. Durant les travaux, deux cents hommes représentant l'infanterie ont passé de la rive droite à la rive gauche pour protéger le passage du

gros de la troupe contre un ennemi simulé. Ces deux opérations n'ont demandé qu'une heure et demie de travail.

Le général inspecteur a vivement félicité le 2^e pontonniers.

POITIERS.

Le Conseil municipal de Poitiers a nommé une délégation chargée de représenter la ville aux obsèques de Victor Hugo.

Elle est composée de MM. Prébay-Allard, Guimbaud, Doucet et Denizot.

Un crédit a été mis à la disposition de ces messieurs, mais ils l'ont refusé et ont déclaré vouloir en verser le montant au bureau de bienfaisance.

La plus agréable, la plus limpide, la seule Eau minérale gazeuse et ferrugineuse — qui mélangée au vin ne le noircit pas — souveraine pour rétablir les fonctions de l'estomac, c'est l'Eau de Saint-Galmier (Loire); elle est mise à la portée de tous par son prix modique; l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, vend la Source Noël 25 c. la bouteille, la Source Badoit 30 c. — Livraison franco à domicile.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée :

LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 10,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal : 3 fr. 25.

Le FER BRAVAIS, en raison des appareils brevetés employés pour sa fabrication, ne peut être imité; certaines maisons vendent une solution ferrugineuse, qui n'a aucun rapport avec le FER BRAVAIS, dans des flacons dont le dessin des étiquettes est combiné de manière à jeter une confusion dans l'esprit du public. Nous recommandons d'exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge sur chaque étiquette.

A la PHARMACIE NORMANDINE, rue Saint-Jean, on vend les Eaux gazeuses de Saint-Galmier, la Source Noël, 25 cent. la bouteille; par 50 bouteilles, 24 cent.; la Source Badoit, 30 cent.; par 50 bouteilles, 29 cent.

On trouve également toutes les Eaux ferrugineuses dont la Reine du Fer est le type et qui ne coûtent que 0.75, ainsi que toutes les autres Eaux qui sont vendues dans les mêmes conditions.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

DEUX PATRIOTES OUBLIÉS

(Suite et fin.)

Cette évocation du temps des guerres d'autrefois, je la fis en contemplant ce beau port de Calais qui peut tenir cent navires de 500 tonneaux; en parcourant la ville qui est agréable, bien bâtie, aux places larges, propres, bien pavées; en admirant la place d'Armes, sise au centre de la cité; en fouillant l'horizon du haut des remparts plantés d'arbres; en nous promenant sur les quais et les deux mâles qui forment le port. La prise de Calais, en 1317, par Édouard III, roi d'Angleterre, me revint en mémoire; je reconstruis, par la pensée, le tableau de ce siège fameux qui dura onze mois; je revis archibousiers, halberdiers, piquiers, soldats de tout âge et de toute sorte, aller et venir derrière les remparts, guetter l'assiégeant pour le frapper et renverser ses échelles; je revis les vaillants Cadres mourant de faim et ne voulant pas entendre parler de capitulation; je revis Édouard III campé autour de la ville avec une armée nombreuse et attendant patiemment que la famine lui livrât la cité courageuse, car il avait intercepté et la lettre dans laquelle le gouverneur de Calais, le vaillant Jean de Vienne, écrivait au roi de France Philippe VI : « Tout est mangé, chiens et chats et en la ville si nous ne mangeons chair de gens! » Et je me rappelai le dévouement d'Eustache de

Saint-Pierre, de ce patriote à qui Calais va élever une statue, hommage qui n'aura qu'un défaut, celui d'être tardif.

Ri de la prise de Calais par les Anglais, mon esprit me transporta à la reprise de cette ville, en 1588, deux siècles plus tard. C'est l'histoire de ce siège par les Français, siège de 8 jours seulement, qui me fournit le nom de mon second héros.

Reprenre Calais était une idée sublime, mais comment y arriver après 211 ans d'occupation? Assurément cette place si importante pour l'Angleterre devait être fortifiée outre mesure. Pourtant, une enceinte fortifiée doit bien avoir son défaut comme une cuirasse. Mais comment se rendra compte de l'état de défense de la ville? Il n'y avait qu'un moyen : pénétrer dans Calais et voir par soi-même les choses. Pénétrer dans la place? Voilà ce qui ne devait pas être facile et ce qui, en cas d'échec, devait aboutir au châtiement de l'espion : à la peine de mort!

Quelqu'un en France se trouva, pourtant, pour tenter l'entreprise : ce fut le poète Nicolas Denizot, né au Mans, en 1515.

Denizot, fils d'un avocat, s'était de bonne heure livré à la poésie; il y avait réussi, et à 30 ans, il était appelé à Fontainebleau, où était alors la Cour; son esprit l'y fit apprécier et l'y fixa quelque temps.

Mais Denizot aimait changer de place; il alla en Angleterre, devant précéder des filles de lord Seymour, protecteur du royaume. Sans doute la terre d'Angleterre ne le séduisit que médiocrement et le caractère des fils d'Albion ne le gagna pas du tout, car il revint bientôt en France où il vécut dans l'intimité des beaux esprits du temps : Ronsard, Belleau, Du Bellay. C'est tout en cultivant la poésie qu'il se mit en tête de rendre Calais à la France. La prise de Calais? J'espère qu'il entamait

là un beau poème et que le mot Calais y était une belle rime d'alexandrin.

Denizot réussit à entrer dans Calais; par quel stratagème? Nous l'ignorons, l'histoire est muette sur ce point qui aurait pourtant son intérêt. Quand nous entendons dire qu'un habile chasseur a tué un lion, nous sommes curieux de connaître les détails de la chasse, de savoir quand et comment l'homme a abattu la puissante bête. Calais, forteresse reculant une forte garnison, était bien une sorte de lion; et la ruse adroite que Denizot employa pour se glisser dans l'ancre du terrible animal nous serait certes précieuse à savoir.

Le poète séjourna dans Calais, à l'insu des Anglais, et échangeant son luth contre un crayon, il prit le plan des fortifications. Il quitta la ville comme il y était entré, sans être reconnu, et porta son travail au duc de Guise, arrivé en toute hâte d'Italie à la nouvelle de la défaite de Saint-Quentin. François de Guise était venu pour reprendre Calais; mais l'histoire n'oserait pas dire qu'un si grand général était quelque peu inquiet de ses moyens d'action; donc, le habile homme qu'il était, émerveillé des instructions que lui fournissait le poète, levura de plans, il fit d'un coup d'œil son plan de campagne et va, en janvier, mettre le siège devant Calais. La redoutable place de guerre, attaquée ainsi à l'improviste, tombe en son pouvoir au bout de huit jours.

La gloire de la prise de Calais appartient tout entière à François de Lorraine. Qui sait, de nos jours, que le poète manceau doit partager les lauriers du duc de Guise, vainqueur de Calais? Les Manceaux, eux-mêmes, je le soutiendrais, ne le savent pas; autrement, supporteraient-ils que ni une place, ni un boulevard, ni une rue, ni une ruelle, ni une impasse de leur ville ne portât le nom de Nicolas Denizot.

Abbeville a témoigné plus de justice envers Ringuet.

Le Mans devrait bien réparer son ingratitude envers le poète qui signait quelquefois comte d'Alsinois, anagramme de son prénom. Or, le poète gentilhomme devait être peu riche, puisqu'un jour François I^{er}, jouant sur ce pseudonyme, soupira : « Ce comte d'Alsinois n'est pas de grand revenu s'il n'est que de six noir. »

Denizot a des descendants au Mans; et, chose digne de remarque et d'envie, ces descendants se trouvent être également les derniers rejetons de Nicolas de Beaupaire, l'héroïque commandant de Verdun, en 1792, à qui, l'an dernier, une statue a été élevée à Coulommiers, sa ville natale. Un chercheur historique peut dire tout ce qui ne peut que faire honneur à ceux dont il a à parler; j'en ai donc cherché les descendants de Denizot dans le calme de la retraite où je les ai découverts, et je dirai que MM. Stéphane de Beaupaire, officier d'artillerie territoriale, et Edgard de Beaupaire, son frère, lieutenant de cavalerie, sont deux jeunes gens qui continuent noblement la tradition de leurs glorieux aïeux.

A mon retour on m'a fort questionné sur mon voyage d'outre-Manche, et mes amis m'en ont demandé un récit.

Je leur demande pardon de ne l'avoir fait ni en ingénieur, ni en touriste, quitte à passer, comme le dit mon compagnon Alfred, pour le don Quichotte des gloires ignorées. Je préfère évoquer les nobles figures de mes deux héros que de parler des brouillards de la Tamise.

— RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de lettres.

Tribunal civil de Saumur.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens.

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie Courant, épouse du sieur Denis Garnier, avec lequel elle demeure à Saint-Georges-Châtelais, le dit sieur Garnier actuellement en état de faillite ;

Demanderesse, ayant M^e LE RAY pour avoué,

Contre : 1^o M. Denis Garnier, surnommé ; 2^o M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite dudit sieur Garnier,

Défendeurs, ayant M^e BEAUREPAIRE pour avoué ;

Il appert :

Que ladite dame Marie Courant, épouse du sieur Denis Garnier, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait, dressé par moi, avoué-licencié soussigné, ayant occupé pour la dame Garnier, sur sa demande.

Saumur, le 29 mai 1885.

V. LE RAY.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, docteur en droit, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Par licitation,

1^o

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Sise ville de Saumur, rue Beaurepaire, n° 5,

Mise à prix : 25,000 francs ;

2^o DE

51 ares 2 centiares de vigne

Au canton des Galmoises,

Mise à prix : 2,800 francs ;

3^o

ET D'UNE CAVE

Au Clos-Bonnet, commune de Saumur,

Mise à prix : 400 francs ;

Immeubles dépendant de la communauté RAIMBAULT-PROUTIERE, et de la succession de M. RAIMBAULT.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 31 MAI 1885, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué pour-

suivant ;

Soit à M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de la

ROCHE-AUX-MOINES

Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert et de la Breille,

Comprenant :

1^o Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes ;
2^o Bâtiments à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sapinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.

Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé. (438)

A LOUER ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DEUX PIÈCES

Servant de Magasins,

Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans. (459)

A LOUER

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^{lle} LECHAT, ou à M^e BRAC, notaire. (457)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire

A LOUER

DE SUITE

MAISON

Située rue de la Maremaillette, 12.

S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

A CÉDER un magasin

sûres, à Angers, très-bonne clientèle, atelier pour la commande. On demande peu comptant, mais de bonnes garanties. — S'adresser au bureau du Journal d'Affiches de l'Ouest, Angers. (481)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BÉNIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bérier.

M^{me} veuve CHAUSSARD,

ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n° 14, maison BODAIRE.

Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser 15, rue de Bordeaux.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes. Sous la direction de M^{lle} Julie Goussier. On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :
Edition mensuelle, sans annonces ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annonces, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se monte bien, demi-sang, 3 ans, modéré.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (431)

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de selle Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} prix, sage, se monte bien, vende garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

A VENDRE

Un joli PHAETON d'occasion modèle, presque neuf et très-élégant. Conditions très-avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger. Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. RAPPORT : « Plusieurs médecins l'ont essayée l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 211 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 10 Européens a donné 484 guérisons. Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, pharmacie GARNIER.

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT: 100.000^f Second et dernier Tirage le 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France. DERNIERS BILLETTS: UN FRANC. Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. Ernest PÉTRIA, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MAI 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	80 60	80 70	Est	183 75	728 50	Obligations.			Gaz parisien	522 50	522
3 % amortissable	81 15	82	Paris-Lyon-Méditerranée	1243 75	1243 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	512	Est	373	373 25
3 % (nouveau)	81	82	Midi	1170	1172 50	— 1865, 4 %	522	522	Midi	382	380
4 1/2 %	105	105	Nord	1645	1646 25	— 1871, 8 %	396	398	Nord	385	384 75
4 1/2 % (nouveau)	108 07	109	Orléans	1328 75	13 0	— 1879, 3 %	404	406	Orléans	385	380 75
Obligations du Trésor	513 50	513	Ouest	843 75	840	— 1875, 4 %	511 50	511	Ouest	381	380
Banque de France	5105	5145	Compagnie parisienne du Gaz	1460	1460	— 1876, 4 %	511 50	512 50	Paris-Lyon-Méditerranée	380	380
Société Générale	427 50	435	Canal de Suez	2090	2098 75	Bons de liquid. Ville de Paris	522	521	Paris-Bourbonnais	380	380
Comptoir d'escompte	982 50	985	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	452 50	451	Paris-Bourbonnais	380	380
Crédit Lyonnais	538 75	535				Obligat. foncières 1879 3 %	446	447	Canal de Suez	570	568
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1342 50				Obligat. foncières 1883 3 %	364 50	364 50			
Crédit mobilier	240	240									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte													
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.				matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir													
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)				Saumur.	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	13 09	6 10	11 10				
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.				Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»	PortBoulet.	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet.	8 26	13 18	6 10	11 10				
1 — 35 — soir,				Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 14	11 10				
2 — 39 — express.																															
7 — 15 — omnibus.																															
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.															
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.				Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte												
8 — 21 — omnibus.				matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir												
9 — 37 — express.				Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 30	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	13 30	6 10	11 10							
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.				Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 58	1 30	8 10	11 10							
4 — 44 — —				Lernay	7 02	8 04	2 11	4 41	8 51	Lernay	6 07	9 19	1 28	4 37	»	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	7 50	1 30	8 10	11 10							
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)				Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27	Arçay	8 42	1 30	8 10	11 10							
10 — 34 — express-poste.				Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	1 30	8 10	11 10							
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																															

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,